Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP GI, veuillez visiter :
cap-gi.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

GARDIEN D'IMMEUBLES

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 Durée : 2 heures

Le candidat présente la liste de six documents préparés, à raison d'un document pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Un thème est tiré au sort. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'un document d'histoire (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, mobilités et espaces urbains (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, égalité et citoyenneté (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP GARDIEN D'IMMEUBLES

Cette partie de l'épreuve EG1 est un oral d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique. Le candidat présente le document correspondant au thème tiré au sort parmi les six documents de sa liste. Il dispose de 5 minutes de préparation, puis l'examinateur conduit un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

Le candidat doit identifier et présenter son document, le situer dans son contexte historique ou géographique, en expliquer le sens et en apprécier l'intérêt et les limites. Pour un document d'EMC, il expose les enjeux de la situation, mobilise les valeurs et principes de la République concernés et construit un jugement argumenté. Les documents DT 1 et DT 2 sont des supports fournis pour les questions associées à ce sujet.

Le barème présenté distingue l'analyse du document, la mobilisation des repères et la réflexion civique. L'examinateur adapte les relances au thème tiré au sort et à la discipline concernée.

PARTIE 1 : Analyse critique d'un document d'histoire (9 points)

Présenter, contextualiser, confronter et apprécier la portée d'une source historique

À partir du document DT 1, préparez une présentation orale structurée. Le document est un extrait authentique d'une ordonnance française de 1944. Appuyez-vous sur son texte et sur les informations indiquées dans le dossier.

1.1 (2 points) Présentez la nature du document DT 1, sa date, son auteur institutionnel et son sujet. Relevez dans l'extrait la mesure principale qu'il énonce.

1.2 (2 points) Situez le document dans le contexte de la Libération de la France et de la reconstruction des institutions républicaines. Expliquez pourquoi l'année 1944 est un repère important pour le droit de vote des femmes en France.

1.3 (2 points) Confrontez l'affirmation juridique du DT 1 avec les données du DT 2 sur la représentation des femmes dans les conseils municipaux. Indiquez ce que cette comparaison permet de comprendre et ce qu'elle ne permet pas d'établir.

1.4 (3 points) Expliquez la portée du document DT 1 pour la citoyenneté. Présentez une limite de cette source pour connaître l'expérience concrète des électrices et justifiez votre réponse.

PARTIE 2 : Géographie, mobilités et espaces urbains (7 points)

Lire des données géographiques, les comparer et formuler une explication

À partir du tableau du DT 2, étudiez les déplacements quotidiens dans l'agglomération fictive de Valmont. Les données concernent la répartition des trajets domicile-travail selon le mode de transport

et l'évolution de la part des déplacements réalisés en transports collectifs.

Données de mobilité dans l'agglomération fictive de Valmont

Mode de déplacement	Part des déplacements domicile-travail en 2025
Voiture individuelle	48 %
Transports collectifs	27 %
Marche	17 %
Vélo	8 %
Part des transports collectifs en 2015	21 %
Part des transports collectifs en 2025	27 %

Source : données construites pour le sujet. Les pourcentages de la première colonne portent sur les déplacements domicile-travail.

2.1 (2 points) Identifiez le mode de déplacement le plus utilisé et celui le moins utilisé en 2025. Donnez leur part respective.

2.2 (2 points) Décrivez l'évolution de la part des transports collectifs entre 2015 et 2025. De combien de points de pourcentage a-t-elle augmenté ?

2.3 (3 points) Proposez une explication géographique à la coexistence de plusieurs modes de déplacement dans une agglomération. Donnez un exemple d'aménagement pouvant faciliter les mobilités et indiquez une limite des données du DT 2.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, égalité et citoyenneté (4 points)

Construire un jugement argumenté à partir d'une situation civique

Dans la résidence où travaille un gardien d'immeubles, une affiche anonyme appelle les habitants à refuser la location d'un logement à une personne en raison de son origine. Le bailleur demande au gardien de retirer l'affiche et de transmettre le signalement au responsable de la résidence. La situation doit être traitée dans le respect des personnes et des règles applicables.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou la valeur de la République mis en cause par l'affiche et expliquez pourquoi.

3.2 (1 point) Indiquez deux actions adaptées que le gardien peut entreprendre dans le cadre de ses responsabilités, sans se substituer aux autorités compétentes.

3.3 (2 points) Justifiez pourquoi le respect de l'égalité et de la dignité des personnes doit guider la réponse à cette situation. Votre réponse doit s'appuyer sur un argument et une valeur ou un principe républicain.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE L'ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE APRÈS LA LIBÉRATION

Source authentique : ordonnance du 21 avril 1944, article 17, publiée au Journal officiel de la République française. Extrait : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Cette disposition reconnaît aux femmes le droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes. Les premières élections auxquelles les Françaises participent ont lieu en 1945.

Ce document est un texte juridique : il exprime une décision officielle et permet d'étudier une évolution des droits. À lui seul, il ne décrit ni les débats de société ni les conditions concrètes de la participation politique.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ URBAINE ET REPRÉSENTATION MUNICIPALE

Les données de mobilité concernent l'agglomération fictive de Valmont. Elles sont construites pour le sujet et ne décrivent pas une agglomération réelle. Le relevé de représentation municipale ci-dessous est également construit pour le sujet : il porte sur les élus des conseils municipaux observés en 2020 et en 2025. Il permet d'illustrer l'écart possible entre la reconnaissance d'un droit et la représentation effective, mais ne constitue pas une statistique nationale.

Part des femmes parmi les conseillers municipaux dans un échantillon fictif

Année	Part des femmes parmi les conseillers municipaux
2020	42 %
2025	46 %

Source : données construites pour le sujet. Pour chaque année, la part est calculée dans un échantillon fictif de communes.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : repérage des documents et des données

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases signalées par « ... » à partir des documents du dossier. Pour la ligne consacrée à votre document tiré au sort, indiquez les repères nécessaires à votre présentation orale.

Tableau de repérage chronologique et géographique

Élément à repérer	Réponse
Date de l'ordonnance du DT 1	.....
Droit reconnu par l'article 17	.....
Part des transports collectifs en 2015 à Valmont	.....
Part des transports collectifs en 2025 à Valmont	.....
Évolution entre 2015 et 2025, en points de pourcentage	.....

Réponses à compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.